



En raison du Plan Vigipirate toujours en vigueur depuis 1995 imposant un périmètre de sécurité aux abords des lieux publics et pour des raisons de sécurité pour vos enfants, tout stationnement doit se faire sur le parking de la Salle des Associations.

PRECISIONS CONCERNANT LA GARDERIE

1) REGLEMENT

Le prix de la garderie est fixé à 2,80 € par jour de présence pour un service pouvant être assuré de 7H15 à 8H40 et de 16H20 à 18H30. Merci de respecter ces horaires.

2) RESPONSABILITE DE LA SURVEILLANTE DE GARDERIE

Elle n'est pas autorisée à laisser un enfant seul dans la cour de l'Ecole sans surveillance

- que ce soit le matin avant l'arrivée du car
- que ce soit le soir en attendant l'arrivée des parents

Par voie de conséquence :

- soit elle prend sous sa responsabilité les enfants dans le local réservé à la garderie, ce qui implique une participation financière des parents
- soit les parents adressent au Maire une lettre, valable pour l'année scolaire, précisant qu'ils dégagent la Mairie de toute responsabilité.

RENSEIGNEMENTS

Numéros de téléphone à appeler en cas de retard :

GARDERIE 02.54.44.15.67

Mairie 02.54.44.05.28

Merci de prévenir la garderie de tout retard

Les retards répétitifs et non justifiés seront facturés. La pénalité de retard a été fixée à 10 €.

BULLETIN D'INSCRIPTION GARDERIESEUR
À compléter et rapporter rapidement

Je soussigné(e) : M Mme

Père, mère, tuteur de l'enfant

Adresse :

N° Téléphone domicile :

E-MAIL :

Père: Travail : Portable :

Mère: Travail : Portable :

Tuteur :

Demande l'inscription de l'enfant :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Employeur Adresse et numéro de tél. de l'employeur du père :

.....
.....

Employeur Adresse et numéro de tél. de l'employeur de la mère :

.....
.....

Médecin traitant:

N° Allocataire : CAF

ou MSA :

Nom du Bénéficiaire

Au cas où je ne pourrais me libérer, j'autorise le personnel communal de la garderie à remettre mon enfant aux personnes dont les noms suivent :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Date :

Signature des parents précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Signature du père

Signature de la mère

FICHE RENSEIGNEMENTS GARDERIESEUR
à compléter et rapporter rapidement

Parents :

M Mme

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Enfant :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

NOM Adresse et numéro de tél. de l'employeur du père :

.....

NOM Adresse et numéro de tél. de l'employeur de la mère :

.....

Médecin traitant à appeler en cas d'urgence :

N° Allocataire : CAF
 ou MSA :

Nom du Bénéficiaire

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Commune de Seur à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Seur.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR44ZZZ86032F

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Commune de Seur

Adresse : Mairie – 3 place du 8 mai

Code postal : 41120

Ville : Seur

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

I B A N ()

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Seur. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Seur.